

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au **30 Juin 2017** qui font apparaître un actif net de **4.915.137 D** et une valeur liquidative égale à **101^d,613** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Juin 2017** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Juin 2017**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV Finacorp Obligataire au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 15.349 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.
- Un changement d'estimation de la valorisation de la ligne « BTA 5,5% Mars 2019 » a été effectué à partir du 06/04/2017 entraînant, ainsi, une décote globale de 10.800 DT.
- Les fonds investis dans des emprunts obligataires, des BTA et des actions SICAV, représentent 80,10% de l'actif arrêté à la date du 30/06/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 19,90% de l'actif arrêté à la date du 30/06/2017. Cette proportion est en dessous du seuil minimum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds investis dans des obligations émises par la société HANNIBAL LEASE représentent 10,38% de l'actif arrêté à la date du 30/06/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les fonds souscrits auprès de la BTE sous forme d'obligations et de certificats de dépôt représentent 15,10% de l'actif arrêté à la date du 30/06/2017. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Skander MILADI

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30.06.2017	Au 30.06.2016	Au 31.12.2016
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 963 510	4 275 971	4 045 327
a- Actions et valeurs assimilées		236 731	266 630	262 735
b- Obligations		3 514 644	3 795 841	3 564 655
c- Emprunts d'Etat		212 135	213 500	217 936
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	984 729	1 202 540	1 395 634
a- Placements monétaires		493 128	499 100	499 344
b- Disponibilités		491 601	703 440	896 289
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		4 948 239	5 478 511	5 440 961
<u>PASSIFS</u>		33 102	24 353	33 166
Opérateurs créditeurs	PA1	14 002	14 208	17 389
Autres créditeurs divers	PA2	19 100	10 144	15 777
<u>ACTIF NET</u>		4 915 137	5 454 158	5 407 794
Capital	CP1	4 817 378	5 340 803	5 203 787
Sommes distribuables		97 759	113 355	204 008
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		43	28	27
b- Résultat distribuable de la période		98 932	112 535	204 647
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-1 216	792	-667
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 948 239	5 478 511	5 440 961

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus du portefeuille-titres	PR1	64 822	116 866	63 223	118 001	220 712
a- Dividendes		13 867	13 867	9 635	9 635	9 635
b- Revenus des obligations		48 810	98 635	51 393	103 978	202 252
c- Revenus des B.T.A		2 146	4 364	2 194	4 388	8 824
Revenus des placements monétaires	PR2	9 251	17 453	8 399	24 107	42 439
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>74 074</u>	<u>134 319</u>	<u>71 621</u>	<u>142 108</u>	<u>263 151</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-8 857	-17 833	-9 063	-19 251	-37 835
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		65 217	116 485	62 558	122 857	225 316
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-8 843	-17 553	-5 015	-10 322	-20 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		56 374	98 932	57 543	112 535	204 647
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 359	-1 216	4 783	792	-667
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		55 014	97 716	62 327	113 327	203 980
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 359	1 216	-4 783	-792	667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-12 081	-10 973	-7 968	-8 256	-140
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		265	3 054	1 673	5 183	6 963
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		44 558	91 013	51 248	109 462	211 470

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>44 558</u>	<u>91 013</u>	<u>51 248</u>	<u>109 462</u>	<u>211 470</u>
a- Résultat d'exploitation	56 374	98 932	57 543	112 535	204 647
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-12 081	-10 973	-7 968	-8 256	-140
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	265	3 054	1 673	5 183	6 963
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-175 352</u>	<u>-175 352</u>	<u>-200 363</u>	<u>-200 363</u>	<u>-200 363</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-163 720</u>	<u>-408 318</u>	<u>59 905</u>	<u>-888 521</u>	<u>-1 036 893</u>
a- Souscriptions	1 190 140	2 042 445	3 892 312	8 582 577	12 483 351
- Capital	1 163 100	1 981 100	3 768 900	8 274 700	12 067 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 638	-4 256	-12 849	-28 459	-40 792
- Régularisation des sommes distribuables	29 678	65 601	136 261	336 336	456 943
b- Rachats	1 353 860	2 450 763	3 832 408	9 471 098	13 520 244
- Capital	1 306 300	2 360 400	3 702 000	9 119 000	13 059 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 857	-5 066	-12 281	-31 055	-44 276
- Régularisation des sommes distribuables	50 417	95 429	142 689	383 153	505 220
VARIATION DE L'ACTIF NET	-294 514	-492 657	-89 210	-979 422	-1 025 786
<u>ACTIF NET</u>					
a- Début de période	5 209 651	5 407 794	5 543 369	6 433 580	6 433 580
b- Fin de période	4 915 137	4 915 137	5 454 158	5 454 158	5 407 794
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- Début de période	49 803	52 164	52 973	62 085	62 085
b- Fin de période	48 371	48 371	53 642	53 642	52 164
VALEUR LIQUIDATIVE	101,613	101,613	101,677	101,677	103,669
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,520%	3, 606%	3,943%	3,971%	3,897%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETEES AU 30/06/2017
(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2017** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Juin 2017**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 Juin 2017**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de Finacorp Obligataire SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au **30 Juin 2017**, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3- 6 Evénements exceptionnels

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, Finacorp Obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 15.349 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2017** à **3.963.510 D** et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	212 135	4,29%	4,32%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	212 135	4,29%	4,32%
Obligations		3 416 287	3 514 644	71,03%	71,51%
AB 2008 CAT B	3 000	165 000	166 038	3,36%	3,38%
AB 2009 SUB	1 150	61 307	63 313	1,28%	1,29%
AB 2012 SUB	3 500	210 000	217 429	4,39%	4,42%
AIL 2014-1	2 000	120 000	126 432	2,56%	2,57%
AIL 2015-1	1 500	150 000	158 491	3,20%	3,22%
ATL 2010/2	1 000	20 000	20 441	0,41%	0,42%
ATL 2013/2	300	24 000	24 864	0,50%	0,51%
ATL 2014-1	3 000	120 000	122 035	2,47%	2,48%
ATL 2015-1	1 500	150 000	159 110	3,22%	3,24%
ATL 2015-2	1 000	80 000	81 657	1,65%	1,66%
BTE 2010	3 500	245 000	254 016	5,13%	5,17%
CIL 2014-1	1 000	60 000	63 323	1,28%	1,29%
CIL 2014-1	1 000	60 000	63 323	1,28%	1,29%
CIL 2015-1	2 500	150 000	150 402	3,04%	3,06%
CIL 2016-2	1 000	100 000	102 236	2,07%	2,08%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	20 000	20 305	0,41%	0,41%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	259 461	5,24%	5,28%
HL 2015-2	2 500	250 000	254 086	5,13%	5,17%
STB 2010/1	3 000	159 930	161 788	3,27%	3,29%
TLS 2013/1	1 500	120 000	125 168	2,53%	2,55%
TLS 2014/1	3 000	240 000	242 474	4,90%	4,93%
TJL 2016-2	2 000	200 000	204 024	4,12%	4,15%
UBCI 2013	1 000	60 000	60 277	1,22%	1,23%
UIB 2009/1	2 500	162 500	169 772	3,43%	3,45%
UIB 2011/2	1 000	28 550	29 111	0,59%	0,59%
UIB 2012/1	3 500	210 000	215 067	4,35%	4,38%
Titres OPCVM		244 027	236 731	4,78%	4,82%
GO SICAV	2 358	244 027	236 731	4,78%	4,82%
Total		3 871 114	3 963 510	80,10%	80,64%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.06.2017	Solde au 30.06.2016	Solde au 31.12.2016
Placements monétaires	493 128	499 100	499 344
Certificats de dépôts	486 772	494 283	494 176
Intérêts courus sur certificats de dépôt	6 356	4 817	5 168
Disponibilités	491 601	703 440	896 289
Avoirs en banque	562 124	164 702	891 815
Sommes à l'encaissement	0	639 320	0
Sommes à régler	-75 992	-103 587	0
Intérêts sur DAV	5 469	3 005	4 474
TOTAL	984 729	1 202 540	1 395 634

Le détail des certificats de dépôts au 30.06.2017 se présente comme suit :

Désignation du titre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.06.2017	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT				
CD 180J 04-04-2017 - BTE (6,84%)	486 772	493 128	9,97%	10,03%
Total	486 772	493 128	9,97%	10,03%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.06.2017	Solde au 30.06.2016	Solde au 31.12.2016
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	7 493	7 699	7 905
Frais du dépositaire	6 510	6 510	9 484
Total	14 002	14 208	17 389
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	2 480	2 487	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	428	422	468
Charges budgétisées à payer	8 515	7 236	10 308
Contribution conjoncturelle à payer	7 677	0	0
Total	19 100	10 144	15 777

CP1 :Note sur le capital

Capital au 31-12-2016	
* Montant en nominal	5 216 400
* Nombre de Titres	52 164
* Nombre d'actionnaires	161
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1 981 100
* Nombre de titres émis	19 811
Rachats effectués	
* Montant en nominal	2 360 400
* Nombre de titres rachetés	23 604
Capital au 30-06-2017	
* Montant en nominal	4 837 100
* Nombre de Titres	48 371
* Nombre d'actionnaires	160

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2016	5 203 787	5 203 787
Souscription de la période	1 981 100	1 981 100
Rachat de la Période	-2 360 400	-2 360 400
Autres Mouvements	-7 109	90 651
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-10 973	-10 973
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	3 054	3 054
Régularisation des sommes ND	810	810
Sommes distribuables		97 759
Montant fin de période au 30-06-2017	4 817 378	4 915 137

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01.04.17 au 30.06.17	Du 01.01.17 au 30.06.17	Du 01.04.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Dividendes des titres OPCVM	13 867	13 867	9 635	9 635	9 635
Revenus Des Obligations					
Intérêts	48 810	98 635	51 393	103 978	202 252
Revenus Des BTA					
Intérêts	2 146	4 364	2 194	4 388	8 824
TOTAL	64 822	116 866	63 223	118 001	220 712

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01.04.17 au 30.06.17	Du 01.01.17 au 30.06.17	Du 01.04.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts sur certificats de dépôt	7 011	12 835	5 798	15 947	27 742
Intérêts sur comptes de dépôt	2 240	4 618	2 601	8 160	14 697
TOTAL	9 251	17 453	8 399	24 107	42 439

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.04.17 au 30.06.17	Du 01.01.17 au 30.06.17	Du 01.04.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 30.06.16	Du 01.01.16 au 31.12.16
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	7 386	14 908	7 592	16 309	31 919
Rémunération du dépositaire	1 471	2 926	1 471	2 942	5 916
Total	8 857	17 833	9 063	19 251	37 835
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 247	2 479	1 243	2 486	5 000
Redevance CMF	1 252	2 527	1 287	2 764	5 410
Charges diverses	1	-71	1	103	267
Charges budgétisées	2 484	4 941	2 484	4 969	9 992
Contribution conjoncturelle	3 860	7 677	0	0	0
Total	8 843	17 553	5 015	10 322	20 669

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30.06.2017** s'élève à 14.908 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30.06.2017** s'élève à 2.926 DT.